COMMUNE DE PUYMERAS

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
du lundi 7 avril 2025 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-cinq et le sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Roger TRAPPO, maire de la commune.

Présents : mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Absente excusée ayant donné procuration : Manon YTIER à Marc MOINIER

Excusés : André BARNOUIN, Olivier GIRARD

Absent :

Quorum : 8

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la séance du 26 février 2025
- ✓ Etat annuel des indemnités des élus
- ✓ Vote du taux des taxes 2025
- ✓ Compte financier unique assainissement
- ✓ Délibération affectation des résultats assainissement,
- ✓ Budget assainissement,
- ✓ Compte financier unique commune,
- ✓ Délibération affectation des résultats commune,
- ✓ Budget commune
- ✓ Urbanisme
- ✓ Questions diverses

Anne de VILHET est nommée secrétaire de séance

Il est proposé d'approuver le procès-verbal des séances du 26 février et du 1er avril 2025. Adoptés à l'unanimité.

2025_D12 : état annuel des indemnités des élus

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal que l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et l'article L.5211-12-1 du C.G.C.T. pour les EPCI à fiscalité propre, mentionnent que doivent être présentées les indemnités de toute nature (...) au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en tant qu'élu local :

- En tant qu'élu en leur sein,
- Au sein de tout syndicat mixte ou pôle métropolitain,
- Au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale.

L'état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget.

Aussi, il présente aux conseillers municipaux, l'état récapitulatif pour l'année 2024 :

MAIRIE DE PUYMERAS 84110 PUYMERAS	ETUDE DU COUT SALARIAL Période : 01 / 2024 à 12 / 2024	Page N° 1 Tri sur un type de salariés Edité le 17/03/2025

TYPE DE SALARIE	CODE	NOM & PRENOM	Tps Travail	Salaire Brut	Avantages en nature	H. sup. & comp. exo.	Cotisations Salariales	Salaire Net	Cotisations Patronales	COUT TOTAL
12 - ELUS	0007	MOINIER Marc	0,00	3 996,00	0,00		539,40	3 456,60	167,88	4 163,88
12 - ELUS	0011	TARTANSON Pierre	0,00	3 996,00	0,00		539,40	3 456,60	167,88	4 163,88
12 - ELUS	0012	TRAPPO Roger	0,00	15 013,32	0,00		2 026,92	12 986,40	630,60	15 643,92
12 - ELUS	0036	YTIER Manon	0,00	3 996,00	0,00		539,40	3 456,60	167,88	4 163,88
Total 12 - ELUS			0,00	27 001,32	0,00		3 645,12	23 356,20	1 134,24	28 135,56
Totaux généraux			**0,00**	**27 001,32**	**0,00**		**3 645,12**	**23 356,20**	**1 134,24**	**28 135,56**

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'état tel que présenté par monsieur le maire.
- **DIT** que cet état est conforme aux indemnités préalablement votées par l'assemblée délibérante.

2025_D13 : vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2025

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636B decies du Code Général des Impôts ;
Vu l'article L1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2025.

La commission finances propose les taux de taxes locales suivant pour l'année 2025 :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 29.13 %
- taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 59.69 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 10.00 %

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du Maire,
Après avoir délibéré à 5 voix contre (Manon YTIER, Michel FARE, Cédric IMBERT, J.C. DIANOUX, Laure-Line DIEUDONNE) **et 7 voix pour**

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :
  TFB : 29.13 %
  TFNB : 59.69 %
  THS : 9.30 %

- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce à intervenir.

2025_D14 : Approbation compte financier unique 2024 - Budget assainissement

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B

N° SIRET : 21840094300039	**COMPTE FINANCIER UNIQUE**	Département : VAUCLUSE
Etablissement : ASSAINISSEMENT DE PUYM	**Année 2024**	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : BUDGET ANNEXE	**Page n° 1**	Date d'Edition : 07/04/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 07/04/2025 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	10
Nombre de suffrages exprimés	11
VOTES : Contre =0	Pour =11 Abstentions =0
Date de convocation :	02/04/2025

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de Marc MOINIER
délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Roger TRAPPO, Président, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		17 202,97		133 878,62		151 081,59
Opérations de l'exercice	38 178,66	43 619,04	20 441,65	35 079,00	58 620,31	78 698,04
TOTAUX	38 178,66	60 822,01	20 441,65	168 957,62	58 620,31	229 779,63
Résultats de clôture		22 643,35		148 515,97		171 159,32
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	38 178,66	60 822,01	20 441,65	168 957,62	58 620,31	229 779,63
RESULTATS DEFINITIFS		22 643,35		148 515,97		171 159,32

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :
Mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Julien VERA.

Délibération 2024_D15 : Délibération affectation des résultats assainissement

N° SIRET : 21840094300039	**COMPTE FINANCIER UNIQUE**	Département : VAUCLUSE
Etablissement : ASSAINISSEMENT DE PUYM	**Année 2024**	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : BUDGET ANNEXE	**Page n° 1**	Date d'Edition : 07/04/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 07/04/2025 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : Contre =0	Pour =12 Abstentions =0
Date de convocation :	02/04/2025

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de Roger TRAPPO
après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Roger TRAPPO, Président,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**22 643,35**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (43 619.04 - 38 178.66)	5 440,38
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	17 202,97
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	**148 515,97**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (35 079.00 - 20 441.65)	14 637,35
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	133 878,62
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	**148 515,97**

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	22 643,35
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :
Mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Délibération 2024_D16 : Budget assainissement

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'assainissement pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

➢ **Décide** d'approuver et voter le budget primitif pour l'année 2025 comme suit :

MAIRIE DE PUYMERAS - ASSAINISSEMENT DE PUYMERAS Budget annexe - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE		II A1
EXPLOITATION		
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LASECTION D'EXPLOITATION
VOTE – CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	59 002,27	36 358,92
+	+	+
REPORTS – RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS – 002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 22 643,35
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	59 002,27	59 002,27
INVESTISSEMENT		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LASECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE – CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	184 373,48	35 939,55
+	+	+
REPORTS – RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
REPORTS – 001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 148 433,93
=	=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	184 373,48	184 373,48
TOTAL		
TOTAL DU BUDGET (3)	243 375,75	243 375,75

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

Délibération 2024_D17 : Approbation compte financier unique 2024 - Budget principal

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B

N° SIRET : 21840094300013	**COMPTE FINANCIER UNIQUE**	Département : VAUCLUSE
Etablissement : MAIRIE DE PUYMERAS	**Année 2024**	Poste Comptable : SERVICE DE GESTION COMPT
Budget : BUDGET PRINCIPAL	**Page n° 1**	Date d'Edition : 07/04/2025

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 07/04/2025 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice 14
Nombre de membres présents 10
Nombre de suffrages exprimés 11
VOTES : Contre =0 Pour =11 Abstentions =0
Date de convocation : 02/04/2025

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Marc MOINIER
délibérant sur le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Roger TRAPPO, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote,
après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		612 191,27		63 602,91		675 794,18
Opérations de l'exercice	427 575,57	601 333,75	327 319,94	30 039,18	754 895,51	631 372,93
TOTAUX	427 575,57	1 213 525,02	327 319,94	93 642,09	754 895,51	1 307 167,11
Résultats de clôture		785 949,45	233 677,85			552 271,60
Restes à réaliser			251 050,00		251 050,00	
TOTAUX CUMULES	427 575,57	1 213 525,02	578 369,94	93 642,09	1 005 945,51	1 307 167,11
RESULTATS DEFINITIFS		785 949,45	484 727,85			301 221,60

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :
Mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Julien VERA.

Délibération 2024_D18 : Affectation des résultats commune

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.67B

N° SIRET	: 21840094300039	**COMPTE FINANCIER UNIQUE**	Département	: VAUCLUSE	
Etablissement	: ASSAINISSEMENT DE PUYM	**Année 2024**	Poste Comptable	: SERVICE DE GESTION COMPT	
Budget	: BUDGET ANNEXE	**Page n° 1**	Date d'Edition	: 07/04/2025	

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 07/04/2025 à 18 heures 30

Nombre de membres en exercice	14
Nombre de membres présents	11
Nombre de suffrages exprimés	12
VOTES : Contre =0	Pour =12 Abstentions =0
Date de convocation :	02/04/2025

Le Conseil D'administration réuni sous la présidence de Roger TRAPPO
après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2024 dressé par Roger TRAPPO, Président,
statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice,
Considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	**22 643,35**
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (43 619.04 - 38 178.66)	5 440,38
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	17 202,97
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	**148 515,97**
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (35 079.00 - 20 441.65)	14 637,35
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	133 878,62
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (0.00 - 0.00)	
Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	**148 515,97**

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	22 643,35
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)	

Ont signé au registre des délibérations :
Mesdames Roselyne ARLAUD, Laure-Line DIEUDONNE, Anne de VILHET ; messieurs Jean-Christophe DIANOUX, Michel FARE, Cédric IMBERT, Marc MOINIER, David SAMBUCHI, Pierre TARTANSON, Roger TRAPPO, Julien VERA.

Délibération 2024_D19 : Budget commune

Monsieur le Maire présente le budget primitif de la commune pour l'année 2025.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** d'approuver et voter le budget primitif pour l'année 2025 comme suit :

MAIRIE DE PUYMERAS - MAIRIE DE PUYMERAS Budget Principal - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	735 730,92	1 220 458,77
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	251 050,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 233 677,85	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 220 458,77	1 220 458,77

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	791 168,76	489 947,16
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 301 221,60
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	791 168,76	791 168,76
	TOTAL DU BUDGET (4)	2 011 627,53	2 011 627,53

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

- **URBANISME**

Un courrier a été adressé à monsieur le maire par monsieur MAURER et madame BRIENNE demandant le retrait du permis d'aménager PA8409424N0001 délivré le 12 février 2025 et autorisant la création de 10 lots à bâtir chemin du Jas.

Motif : « Ce permis d'aménager a été délivré sur le fondement du PLU actuellement en vigueur, qui fait l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes », recours dont ils sont les auteurs.

Sans réponse sous deux mois (LRAR reçue le 2 avril 2025 en mairie), ils saisiront le tribunal administratif de Nîmes.

Leur demande est accompagnée d'une copie de l'arrêté dont ils demandent le retrait ainsi que de la copie du recours contentieux qu'ils ont déposé contre le PLU le 26 décembre 2024.

DOSSIERS URBANISME EN COURS

1/ PERMIS DE CONSTRUIRE

a) Permis en cours d'instruction :
PC 08409423N0012M01 – BRECHET – Modification toiture (permis modificatif)
PC 0840942500003 – BONNEVILLE Xavier – Double garage

b) Permis accordés
PC 08409421N0008M01 – Ets PLANTIN - Modification sur hangar
PC 08409425N00002 – ARLAUD Yves – Extension habitation existante 40 m²

c) Permis refusés
PC 08409424N0008 – GONDRAN Frédéric – Hangar et bureaux : non conforme au PLU

2/ DEMANDES DE TRAVAUX

a) Dossiers en cours d'instruction :
DP 0840942500005 – FALSONE Dina – Grand Rue – Pompe à chaleur
DP 0840942500003M01 – PAPAS Antoine – ch. de Rocheplanes – Panneaux solaires modification
DP 08409425N00007 – HERMAN Bernadette – 2 ch. des Chaunes - Réfection toiture
DP 08409424N00008 - VACON Romain – 887 rte de Nyons – Piscine et piliers + portail
DP 08409425N00009 – IMBERT Armel – 244 ch. de la Lauzière – Piscine

b) Dossiers instruits et accordés :
DP 0840942500001 – REGUERO Alexandre – chemin Auchières - Piscine
DP 0840942500002 – MORENAS Mireille – chemin Jas Vieux -Rampe accès handicapés
DP 0840942500006 – SUN R SOLUTIONS – ZA Le Maupas (DEL ROSSO) : panneaux solaires

QUESTIONS DIVERSES

Devis climatisation centre social – Accepté à l'unanimité
Devis programme voirie 2025 – Accepté à l'unanimité

Une demande de rétrocession du chemin communal passant sous la RD 46 après le garage BERNARD et BREMOND a été faite.
Abstention : Cédric IMBERT
Contre : 11

Monsieur le Préfet de Vaucluse a envoyé un courrier à la commune afin de la remercier pour son implication dans la mise en œuvre de la réforme du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie.

Contrat groupe électricité : présentation du compte-rendu de la réunion du 3 avril 2025. Afin que les élus puissent décider, le compte-rendu va être envoyé aux membres du conseil municipal.

Ecole : 2 classes à Puyméras à la rentrée. 41 enfants répartis en GS-CP et CE1-CE2
Une quinzaine à Mérindol et autant à Faucon.
Une aide à la cantinière est prévue 1 heure 30 par jour.

Séance levée 20 h 40